

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement régissant la démolition d'immeubles portant le numéro 968-23 pour l'immeuble suivant :

- L'habitation bifamiliale isolée sis sur le lot désigné comme étant le numéro 6 627 564 du cadastre du Québec, situé au 3610 à 3612 Rang de la Rivière Nord à Saint-Jean-Baptiste.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Comité de démolition de Saint-Jean-Baptiste sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le **7 juillet 2026, à 18h30**, au centre communautaire situé au 3090, rue Principale. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- **Courrier électronique :**

Suzie Bélanger
dg@msjb.qc.ca

- **Par la poste :**

3041, rue Principale
Saint-Jean-Baptiste (Québec) J0L 2B0

Donné à Saint-Jean-Baptiste, ce 26 juin 2026



Réda Khazani

Le responsable du développement du territoire